



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0

Tél.: 224-5080
Télex.: 224-8511



Requiescat in pace

Georges ne pensait pas mettre le pied dans la fosse si vite. Sa voiture a glissé sur une plaque de glace. Bang ! Il a frappé un poteau de plein fouet.

Il voulait reposer en paix. Il avait fait part de ses volontés à sa famille : " Je veux être incinéré, pas exposé. Pas de flafla. "

Sa famille se souvenait vaguement de ses paroles, et doutait qu'elles aient vraiment été ses dernières volontés. Georges était plutôt modeste et minimisait souvent l'attachement de ses proches. Et puis sa famille voulait lui offrir des funérailles à la mesure de leur affection sinon de leur culpabilité, et, l'émotion aidant, l'une comme l'autre se transposent souvent sur l'opulence des funérailles. Le temps pressant...

Un entrepreneur de pompes funèbres n'a pas besoin de faire pression auprès des proches chargés de l'organisation des funérailles pour que le coût de celles-ci prenne des proportions des fois irréalistes par rapport aux moyens du défunt.

Sa famille voulant bien faire, et témoigner leur amour pour Georges, le fit exposer trois jours et enterrer avec une belle pierre sur laquelle était reproduit le visage de Georges. Pauvre Georges, il a dû se retourner dans sa tombe. Pourtant il existe une façon facile, de se prémunir contre ces dérapages : Le contrat de pré-arrangement.

Le premier contrat de pré-arrangement permet de choisir les services et les biens accessoires comme le transport du corps, l'embaumement, l'exposition, la crémation, l'inhumation, l'urne ou le cercueil.

Les héritiers sont protégés car la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture stipule également que les entreprises qui vendent ces services doivent déposer l'argent dans un compte en fiducie.

De plus, le contrat de service funéraire est annulable en tout temps moyennant une pénalité ne pouvant dépasser 10 % du montant du contrat. Les montants inscrits sur le contrat lors de la signature sont définitifs peu importe le temps qui s'écoule entre la date de l'entente et le décès. Il est aussi possible de choisir le type de funérailles sans en assumer immédiatement le coût. De ce fait, les frais seront payés par la succession et dans un tel cas, le montant des frais funéraires est révisé et ajusté en conséquence lors du décès. Plusieurs entreprises de la région offrent ce service.

Il demeure, que le contrat de pré-arrangement n'est peut-être pas pour tout le monde, certains voudront laisser à leur famille, le choix sur la façon de vivre leur deuil. Pour les autres, il peut éviter à vos proches bien des soucis.

Nouvelles du conseil de ville

Réunion du lundi 13 janvier 2003

Publicité payée par la ville

Projet de réfection des rues Morin et Louis-Morin

La Ville de Prévost a adopté le règlement 510, décrétant des travaux de réfection de la rue et de l'aqueduc des rues Morin et Louis-Morin.

Le mandat d'ingénieur des travaux a été confié à la firme CIMA+ afin de réviser les plans et devis et d'aller en appel d'offres pour obtenir des soumissions pour les travaux (5 mai 2003). Les travaux commenceront au début de juin 2003 pour se terminer le 15 août 2003. Les travaux sont de l'ordre de 854 000 \$ et la Ville de Prévost bénéficie d'une subvention de 479 716 \$ dans le cadre du programme infrastructure Canada-Québec 2000.

Nous informons tous les citoyens du secteur :

- (sortie 55 de l'autoroute, montée Sainte-Thérèse, rues du Versant-du-Ruisseau, Morin, Louis-Morin et tous les utilisateurs du pont Shaw)
- que la circulation sera perturbée à partir du 1^{er} juin 2003 jusqu'au 15 août 2003.

Amélioration de l'intersection de la route 117 et de la rue de la station

L'année 2003 verra enfin l'amélioration de l'intersection de la rue la plus achalandée de la Ville de Prévost (coin 117 et de la Station).

Le Conseil a confié à la firme Équipe Laurence, de Piedmont, la préparation des plans et devis et l'appel d'offres pour la réalisation des travaux à l'été 2003. Le tout sera en marche dès l'adoption du règlement 514, qui décrète un emprunt de 750 000 \$ pour le projet d'immobilisation de 2003-2004-2005.

De cet emprunt (règlement 514), un montant de 120 000 \$ sera affecté à la réfection de l'intersection de la route 117 et de la rue de la Station.

Ces travaux nécessitent le déplacement d'un poteau (ligne haute tension) d'Hydro-Québec et la relocalisation des feux de circulation. Il est à souligner que nous avons reçu une aide financière de 27 298 \$ de la part de la députée de Prévost et ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, madame Lucie Papineau, pour réaliser ces travaux - DÉBUT DES TRAVAUX EN JUIN 2003.

Réfection des rues, infrastructure et travaux de pavage

Dans la foulée de la consultation (comité des sages) et de l'établissement d'une politique générale de réfection des rues, la Ville de Prévost va de l'avant avec des projets en 2003, même si cette politique n'est pas définitivement adoptée.

La Ville décrète, par son règlement 514, un emprunt de

750 000 \$ pour la réalisation des projets au plan d'immobilisation 2003-2004-2005. Cet emprunt permettra de réaliser des travaux dans chacun des secteurs de la Ville.

District N° 1

- Réfection de la fondation et du pavage de la rue des Épinettes

District N° 2

- Réfection de l'intersection de la rue Canadiana et construction d'un chemin de contournement
- Pavage du stationnement du terrain de soccer
- Réfection de la fondation et du pavage de la rue des Malards

District N° 3

- Réfection de la fondation et pavage de la rue Joseph

District N° 4

- Réfection de la rue de la Station entre la route 117 et la rue Principale
- Réfection de la fondation et du pavage de la rue Louis-Morin
- Peinture du pont Shaw

District N° 5

- Réfection de l'intersection de la rue de la Station et de la route 117 et réfection de la rue de la Traverse

District N° 6

- Réfection du pavage de la montée Rainville.

Ces travaux seront mis en chantier au cours des trois prochaines années. Il faut voir ces argents comme un incitatif aux secteurs concernés, à mobiliser leur milieu, à l'amélioration du réseau routier.

Ces projets pourraient être bonifiés par des règlements d'emprunt de secteur. Par ce règlement (514), le Conseil de la Ville de Prévost signifie sa ferme intention d'aller de l'avant et d'améliorer le réseau routier au cours des trois prochaines années. Le règlement sera soumis à l'approbation populaire jeudi le 23 janvier 2003 de 9h à 19h et j'invite tous les citoyens à venir s'informer à l'hôtel de ville pour avoir l'heure juste sur cette réalisation.

Qui dit emprunt, dit augmentation de la dette (0,03 ¢ du 100 \$ d'évaluation en remboursement).

Compte de taxes

Les comptes de taxes de l'année 2003 vous seront envoyés à la fin de janvier 2003. Il est à noter qu'il n'y aura que 2 versements, soit, le 6 mars 2003 et le 3 juillet 2003.

Collecte sélective

La collecte sélective se fait toujours les 2^e et 4^e mercredis du mois. Serait-ce une impression ? Les bacs bleus se font plus rares les mercredis de cueillette. Des maisons sans bac bleu, des oublis !

Calendrier des activités prévostoises						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
19 janvier	20 janvier	21 janvier BIBLIOTHÈQUE FERMÉE DÉBUT COURS PROGRAMMATION HIVER ateliers créatifs, peinture à l'huile, soccer BINGO - ÂGE D'OR Centre culturel - 19h30	22 janvier BIBLIOTHÈQUE FERMÉE DÉBUT COURS Peinture à l'huile adultes Pav. VDM - 19h COLLECTE SÉLECTIVE	23 janvier DÉBUT KIN-BALL Enfants Gymnase VDM - 18h	24 janvier DÉBUT COURS Peinture à l'huile adultes Pav. VDM - 13h	25 janvier HEURE DU CONTE bibliothèque - 10h AMICLAE DE LA MÈCHE D'OR Souper dansant SOIRÉE DU MAIRE Quatuor Nelligan Centre culturel - 20h
26 janvier	27 janvier PATINOIRES OUVERTES dès 10h JOURNÉE PÉDAGOGIQUE Cours programmation hiver annulés (karaté, badminton libre)	28 janvier DÉBUT COURS Peinture sur bois (débutant) Centre culturel - 19h MARDI DES ADULTES Bibliothèque - 19h30	29 janvier SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE Conférence société Gymnase VDM - 19h 15	30 janvier DÉBUT COURS Peinture sur bois (intermédiaire) Pav. VDM - 19h	31 janvier	1 ^{er} février CLUB DE L'ÂGE D'OR Souper danse Gymnase VDM
2 février	3 février	4 février BINGO - ÂGE D'OR Centre culturel - 13h30 MARDI DES ADULTES Bibliothèque - 19h30	5 février DÉBUT KIN-BALL Adultes Gymnase VDM - 20h	6 février LE JAZZ DANS TOUS SES ÉTATS Centre culturel - 19h 30	7 février	8 février
9 février	10 février SÉANCE DU CONSEIL 19h 30	11 février	12 février COLLECTE SÉLECTIVE	13 février MUSIQUE AU CŒUR Centre culturel - 19h30	14 février JOYEUSE SAINT-VALENTIN 	15 février CUEILLETTE DES ÉQUIPEMENTS USAGÉS pour le soccer pour la vente du 20 et 23 fév. de 10h à 12h Centre culturel

*ftcpLe Pavillon Léon Arcand anciennement nommé le Chalet des Ormes